

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2018

Absentes : CLOT Karine (pouvoir à MARTINAUX Geneviève), MARCE Laurent (pouvoir à SEUX Robert) et arrivé en cours de séance, MICOUD Cindy, VERGNE Odette

Le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Construction bâtiment annexe-mairie – Choix des entreprises

Le Maire relate rapidement le déroulement de l'ouverture des plis en date du 17 décembre 2018 et expose les choix effectués en fonction des critères demandés et des prix proposés par les artisans. Les entreprises retenues sont :

- SMG CONSTRUCTION – GIRARD Frères (terrassement, maçonnerie, abords)
- CONCEPT METAL SERVICES (charpente métallique)
- CONCEPT METAL SERVICES (couverture bac acier, bardages)
- ERCM (portail, serrurerie)
- SAS MHV (menuiserie intérieure)
- Entreprise FOMBONNE (plâtrerie, peinture, carrelage)
- EURR'ELEC (électricité)
- SAS SANIPAC (plomberie, ventilation)

Cette proposition est mise au vote. Délibération est prise à l'unanimité.

Fixation du montant définitif de l'attribution de compensation

Le maire rappelle que le rapport de la CLECT ayant été adopté par les communes, le conseil communautaire a fixé pour les exercices 2018 et suivants les montants individuels des attributions de compensation. Le conseil municipal approuve le montant de l'attribution de compensation tel qu'il a été fixé pour notre commune.

Délibération est prise (11 voix pour, 1 abstention)

Compte rendu commissions communales

Finances

- *Mandatement des dépenses d'investissement en attente du vote du budget 2019*
Le conseil municipal autorise le maire à ordonnancer, liquider et payer des dépenses sur la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice, et ce pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2019 et la date du budget rendu exécutoire, non compris les crédits relatifs au service de la dette.
Délibération prise à l'unanimité.
- Décision modificative – budget communal
DM N° 2 : changement affectation de compte (travaux annexe-mairie)
Délibération est prise à l'unanimité.
- Afin d'effectuer le transfert d'une partie de l'excédent du budget photovoltaïque au budget communal, un projet de délibération est en cours et sera présentée au trésorier principal avant d'être soumise au vote lors du prochain conseil municipal.

Scolaire, sportive, culturelle

- Remerciements à toutes les personnes qui ont œuvré pour le bon déroulement du repas des aînés.
- Présence du père Noël à la cantine le mardi 18 décembre.
- Le centre de loisirs organise un séjour au ski à Autrans, du 18 au 20 février 2019. Une demande de subvention est faite auprès de la mairie. Après discussion, le conseil municipal émet un avis défavorable, considérant que la commune participe déjà financièrement au fonctionnement du centre de loisirs.

Bâtiments

- *Complexe sportif* :
 - Les travaux d'accessibilité se poursuivent.
 - La porte d'entrée principale a été détériorée par une rafale de vent le 11 novembre 2018. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assurance.

Voirie, réseaux, urbanisme

- La commission a examiné 2 demandes de permis de construire :
 - Aménagement d'un bâtiment existant en habitation (rue de la Victoire)
 - Véranda (chemin de la Cabane)
- 2 déclarations préalables :
 - extension maison d'habitation (route de Balais)
 - piscine (chemin des Mines)
- 1 DIA (vente terrain « impasse Les Ronzates)
- *PLUiH : Concertation avec les habitants*
L'exposition à destination des habitants est terminée. Le cahier des observations a été retourné à l'Agglo, au service concerné.
- *Emplacement réservé terrain à « Balais » à l'intersection de la route de balais et de la route de la Cabane* : le 14 décembre, un bus des Courriers Rhodaniens est venu faire un essai concluant sur le terrain. Le financement de cette opération sera décidé en fonction du budget 2019.

Divers

- Lors de la dernière visite de sécurité du complexe sportif effectuée par les pompiers, il nous a été signalé le mauvais emplacement de la plateforme du tri sélectif (risque incendie du bâtiment).
- Cette année, il n'y aura pas de présentation des vœux de la municipalité sachant que l'inauguration des travaux de l'annexe-mairie aura lieu au cours de l'année 2019.
- L'élaboration du bulletin municipal est en cours. La distribution se fera mi-janvier.
- Depuis le 17 novembre, une partie de nos concitoyens dénoncent avec force toutes les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien. Afin de permettre à chacun de s'exprimer, le conseil municipal a décidé de mettre à disposition en mairie un « cahier de doléances » ouvert à tous.

Prochaine réunion du conseil municipal mercredi 13 février 2019 à 20h.